

DECISION SUR LA SITUATION EN GUINEE-BISSAU
Doc. EX.CL/ 106 (V)

Le Conseil exécutif :

1. **SE FELICITE** des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Charte de la transition, et **EXPRIME** sa reconnaissance aux autorités de transition pour les efforts qu'il a déployés en vue de la consolidation du processus de paix, de la démocratie et du retour à l'ordre constitutionnel ;
2. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'organisation, comme prévu par la Charte de la transition, le 28 mars 2004, des élections législatives, caractérisées par le civisme et le respect des principes démocratiques, et **SALUE** le bon déroulement de ces élections de manière libre, juste et transparente ;
3. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale afin qu'elle soutienne ces efforts par la mobilisation de toutes les énergies susceptibles de contribuer à la reprise de la coopération internationale en vue d'obtenir l'assistance nécessaire à la consolidation de la stabilité politique et du développement économique ;
4. **SE REJOUIT** du consensus qui a présidé à la nomination du Premier ministre et des membres du Gouvernement, ainsi que du Président, des Vice-présidents et des Secrétaires du bureau de l'Assemblée nationale populaire ;
5. **ENCOURAGE** les parties bissau-guinéennes à continuer à œuvrer à la réconciliation nationale et les **EXHORTE** à poursuivre leur collaboration fructueuse avec la CEDEAO et l'Union africaine.